

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session

Rome, 13-14 septembre 2006

ATTEINDRE LES RURAUX PAUVRES: POLITIQUE DU FIDA CONCERNANT LE CIBLAGE

DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

1. Comme il est indiqué au paragraphe 11 du document EB 2006/88/R.2, le FIDA va élaborer des directives opérationnelles pour aider le personnel, les consultants, les équipes chargées de la gestion des projets et les partenaires d'exécution à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de ciblage plus efficaces, et à en assurer le suivi. Ces directives tireront parti des connaissances disponibles et des pratiques dans le domaine du développement, et seront envisagées comme un document évolutif, qui sera mis à jour en fonction de l'expérience et de l'évolution des besoins. Dans la mesure du possible, les outils et méthodes présentés seront illustrés par des exemples concrets. Ces directives devraient être prêtes d'ici à septembre 2007.
2. On trouvera une table indicative des matières du document concernant les directives dans l'encadré figurant au dos de cette page.

Pour: Information

**Politique du FIDA concernant le ciblage – Directives opérationnelles
Table indicative des matières**

A. Mise en œuvre de la politique et application au cycle des projets/programmes

- cadre opérationnel du ciblage
- prise des décisions stratégiques concernant le ciblage: options et arbitrages
- suivi de la mise en œuvre de la politique: application des indicateurs du cadre de résultats
- répercussions opérationnelles de la politique de ciblage sur:
 - le programme d'options stratégiques par pays (COSOP) axé sur les résultats
 - le document concernant la conception du projet (y compris structure de diagnostic et ciblage/groupe cible [dossier clé])
 - le nouveau système institutionnel d'évaluation de la performance
 - le Plan d'action du FIDA pour l'égalité entre les sexes
 - les nouvelles directives concernant la supervision
 - le nouveau système de qualité applicable dès le début des interventions
 - le système de sélection des dons

B. Le ciblage dans les projets/programmes d'investissement: outils et méthodes

- notes de synthèse du Département gestion des programmes sur le ciblage (les notes thématiques existantes seront révisées d'ici à décembre 2006 compte tenu de la politique concernant le ciblage)
- application de la structure de diagnostic au ciblage:
 - cadre de référence type pour une analyse de la pauvreté et des moyens de subsistance différenciée par sexe
 - identification des groupes cibles
 - analyse du contexte institutionnel
- ciblage géographique: méthodes et ensembles de données disponibles (y compris analyse et cartographie de la vulnérabilité [ACV], cartographie de la pauvreté, indice du développement humain [IDH] et autres)
- listes récapitulatives pour la conception et la mise en œuvre du ciblage (COSOP, préformulation, conception, supervision/examen à mi-parcours)
- élaboration et application de critères d'admissibilité: ciblage à assise communautaire
- suivi et évaluation (S&E) des résultats du ciblage:
 - S&E au cours du cycle du projet
 - recours au système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA
 - recours au S&E participatif (y compris diagnostic participatif et approche moyens de subsistance durables)
- exemples de modules d'orientation/formation sur le ciblage (à l'intention du personnel, des consultants, et des ateliers sur le démarrage et la mise en œuvre des projets)

C. Autres exemples et pratiques optimales de ciblage

- ciblage et identification des groupes cibles dans le cadre d'approches sectorielles et de programmes faisant intervenir de multiples parties prenantes
- ciblage et identification des groupes cibles dans les processus des stratégies de réduction de la pauvreté
- résolution des problèmes de représentativité et de participation de tous au sein des organisations agricoles et communautaires
- ciblage dans des secteurs et contextes particuliers (finance rurale; recherche et vulgarisation; développement de l'élevage; foresterie et produits forestiers non ligneux; développement de l'entreprise; irrigation; développement communautaire; situation après un conflit)
- ciblage de groupes particuliers (populations pastorales, jeunes ruraux, peuples autochtones, familles incomplètes, etc.)

